

Document d'Information Communal des Risques Majeurs

Le Document d'Information Communaute des Risques Majeurs : a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde

RAPPEL DES NUMEROS D'URGENCE



Joindre la municipalité

Tel : 03.85.30.33.63

Mail : mairieboz@wanadoo.fr

Possibilité de joindre la Mairie les lundis et jeudis de 8h à 16h30 et les mardis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 18h.

En dehors de ces horaires et en cas de situation d'urgence non médicale, contacter le numéro d'urgence de la mairie :
07 68 91 49 34





EVENEMENTS CLIMATIQUES

AVANT :

Je me tiens informé via la radio ou internet www.vigilance.meteofrance.com

Je veille à ne pas obstruer les écoulements d'eau de pluie par de l'herbe de tonte par exemple.

Je suis responsable de l'entretien de mes arbres et arbustes (et des dommages qu'ils pourraient causer).

Je m'assure que les objets à l'extérieur (salon de jardin, parasol...) ne puissent devenir des projectiles.

J'installe des sacs de sable. Je surélève les meubles. Je débranche les prises.

Je m'assure que mon voisin n'a pas de difficulté pour se protéger, ainsi que son habitation.

PENDANT :

Je préviens les pompiers en cas de risque sur individu ou biens immobiliers ou mobiliers.

Je ferme les volets et reste à l'intérieur.

Je respecte les panneaux de coupure de route.

APRES :

Au besoin, je contacte mon assureur pour la déclaration.

Si coupure électrique, je peux contacter ENEDIS (anciennement EDF) : **09 736 750 01**

Si besoin d'un hébergement d'urgence, je contacte les services de la mairie.

Je m'assure que mon voisin est en sécurité et qu'il n'a pas besoin de mon aide ou autres....

CRUE

AVANT :

Se tenir informé via la radio ou internet www.vigicrues.gouv.fr.

Je veille aux pâtures (bétails).

J'installe des sacs de sable. Je surélève les meubles. Je débranche les prises.

PENDANT :

Je respecte les panneaux de coupure de route.



INCENDIE

AVANT :

J'installe un détecteur de fumées.

PENDANT :

Je coupe le tirage de la cheminée ou poêle.

Je préviens les pompiers.

Je ferme les fenêtres et les portes avant de sortir de la maison.

POLLUTION DE L'AIR, VISUELLES, OLFACTIVES, SONORES...

AVANT :

Je ne brûle pas mes déchets verts, suivant circulaire du 18 novembre 2011, je risque une amende de 135 à 450 Euros.

Je ne déverse pas d'hydrocarbures dans les fossés.

PENDANT :

Je privilégie la discussion avec la personne faisant l'objet de cette pollution.

Si problème de voisinage, contacter le conciliateur de la Communauté de Communes Bresse Saône au 03.85.36.37.18.

SECURITE

NIDS DE GUÊPE

Vigilance aux nids et notamment au frelon asiatique, il est primordial de ne pas tenter de s'en débarrasser seul. En cas de doute, prévenir les pompiers.

ANIMAUX ERRANTS

En tant que propriétaire d'animaux, je m'assure qu'ils soient bien identifiables facilement s'ils s'égarent (collier, puce,...).

Si vous constatez un animal errant (domestique ou non), prévenir la mairie.

Rappel : la fourrière du secteur se trouve à Feillens 03.85.36.37.18.

CANICULE / NEIGE / GRANDS FROIDS

AVANT :

Visite du CCAS des personnes de + de 65 ans.

Je suis vigilant.e et propose mon aide à mon voisinage.

PENDANT :

Je signale en mairie mes difficultés (non médicale) ou celles de mon entourage.

INCIVILITES, DEGRADATION, DEPOTS SAUVAGES

AVANT :

La déchetterie de Pont de Vaux est ouverte :

Lundi : 14h 17h (18h l'été)

Mercredi : 14h à 17h (18h l'été)

Jeudi : 9h à 12h

Vendredi : 13h à 17h (18h l'été)

Samedi : 9h à 12h et 14h à 16h (17h l'été)

Eté : 01/03 au 31/10 - Hiver : 01/11 au 28/02

PENDANT :

Si vous constatez des dépôts sauvages ou actes de dégradation, merci de contacter la mairie.

CAMBRIOLAGES

Gendarmerie de St-Laurent Sur Saône

03 85 22 80 50

PARTICIPATION CITOYENNE

Mise en place prochainement